

## **PANORAMA de TOUTES les INSTANCES de REPRESENTATION des USAGERS** (version janvier 2022)

Le document est composé de deux parties :

**Pages 2 à 3 Tableau résumé des instances de représentation des usagers avec Proposition de priorité dans le rôle à jouer par les RU Jalmalv.**

**Pages 4 à 18 Description détaillée de toutes les différentes instances de la représentation des usagers :**

**Vocation de l'instance, précision sur le rôle possible d'un représentant des usagers Jalmalv dans l'instance, compétences à mobiliser.**

Les instances sont classées en deux séries :

- 1/ « Défense des usagers » avec distinction Hôpitaux et cliniques / Etablissements Médico-sociaux ;
- 2/ « Organisations et Politiques de santé » avec distinction des 4 niveaux : Local / Territorial / Régional / National.

*Document élaboré par Françoise Monet, Olivier de Margerie, Michel Sabouret*

## 1 - Panorama avec priorités d'implication du RU Jalmalv

Instances	Objet de l'instance	Repère pour l'implication des représentants d'usagers Jalmalv
<b>Au niveau local</b>		
<b>Commission des Usagers (CDU)</b> Constituée dans les établissements de santé publics ou privés	- Participe à la politique sur l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers. - associée à l'organisation des parcours de soins et à la politique de qualité et de sécurité	<b>Oui</b>
<b>Commission d'Ethique de l'établissement</b>		<b>Oui</b>
<b>Conseil de surveillance</b> des établissements publics de santé	Se prononce : sur la stratégie de l'établissement, le projet d'établissement le compte financier, le rapport annuel d'activité. L'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de l'accueil.	<b>Oui, éventuelle</b>
<b>Commission locale d'activité libérale</b> Etablissements publics	Veille au bon déroulement de l'activité libérale au sein de l'ESP et au respect des dispositions qui l'encadrent.	<b>Non</b>
<b>Caisse Primaire d'assurance maladie</b>	Détermine les objectifs poursuivis pour améliorer la qualité des services rendus, la politique d'action sanitaire et sociale.	<b>Oui, éventuelle</b>
<b>Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)</b>	Pas de RU Des Représentants des familles sont élus. Ils participent au CTS pour l'organisation de la vie de l'établissement	<b>Oui</b>

<b>Instance</b>	<b>Objet de l'instance</b>	<b>Repère pour l'implication des représentants d'usagers Jalmalv</b>
<b>Au niveau territorial ou régional</b>		
<b>Conseil territorial de santé (CTS)</b> Dans chaque territoire de santé	- Participe à la réalisation du diagnostic territorial - Contribue à l'élaboration, du Projet régional de santé (PRS)	<b>Oui, éventuelle</b>
<b>Conférence régionale de la santé et de l'autonomie<sup>[1]</sup> (CRSA)</b>	- Organisme consultatif qui concourt à la politique régionale de santé	<b>Exceptionnelle</b>
<b>Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux</b>	- Faciliter le règlement amiable des litiges relatifs aux accidents médicaux, ainsi que des autres litiges entre acteurs de santé.	<b>Non</b>
<b>Comité de protection des personnes</b>	-Avis sur les conditions de validité des projets de recherche biomédicale sur l'être humain.	<b>Non</b>

<b>Instance</b>	<b>Objet de l'instance</b>	<b>Repère pour l'implication des représentants d'usagers Jalmalv</b>
<b>Au niveau national</b>		
<b>Conférence nationale de Santé (CNS)</b>	Instance de concertation sur les orientations des politiques de santé. Contribue à l'organisation de débats publics sur les questions de santé. <sup>[1]</sup>	<b>Oui, 1 RU, nommé Autre représentant éventuel</b>
<b>Le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie</b>	participer au suivi des politiques publiques relatives aux soins palliatifs et à la fin de vie, promotion des dispositifs concernant les directives anticipées et la désignation des personnes de confiance.	<b>Non Autre représentant éventuel</b>
<b>Les commissions d'évaluation des refus de soins</b>	commissions, placées auprès des Conseils nationaux de l'ordre des médecins chargées d'évaluer les pratiques de refus de soins.	<b>Non</b>

<b>La Haute Autorité de Santé</b>	...	<b>Autre représentant occasionnel</b>

## 2 - Analyse détaillée

<p style="text-align: center;"><b>Première série d'instances RU : Défense des usagers (1) Dans les hôpitaux et cliniques</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Rôle du RU Jalmalv + Positionnement + Nature de l'utilité de son action</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Compétences à mobiliser, Connaissances souhaitables, Champ de diagnostic / expertise</b></p>
<p><b>Commission des Usagers (CDU)</b></p> <p>La CDU 2 buts principaux :</p> <p>a) mieux répondre aux besoins des usagers et s'assurer du respect de leurs droits</p> <p>b) améliorer le fonctionnement de l'établissement en identifiant les pistes de progrès vers l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades.</p> <p>C'est la seule commission dédiée au respect des droits de tous les usagers et qui permette de construire, ensemble, un hôpital vraiment soucieux du patient.</p> <p>Rythme de réunion = a minima 4 par an, de par loi.</p>	<p>Les RU sont invités à reporter les attentes et besoins des usagers. C'est sans doute la mission la plus importante d'un représentant dans le système de santé : elle est le socle de toutes les autres, sur lequel repose tout l'édifice de la démocratie en santé. Comme RU,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous aurez à dialoguer avec les différents corps de métier de l'établissement.</li> <li>- Vous aurez accès aux plaintes et réclamations des usagers, et veillerez à ce qu'une réponse convenable leur soit apportée.</li> <li>- Vous aurez à dire comment le patient vit son séjour dans l'établissement, pour que cet aspect soit d'avantage pris en compte.</li> <li>- Vous aurez à assister l'utilisateur, notamment en situation de médiation (mais vous n'avez pas à vous poser en médiateur).</li> <li>- Participer à la réalisation du bilan annuel de la CDU</li> </ul> <p>La CDU se réunit 4 fois par an sur convocation</p> <p>RU Jalmalv,</p>	<p>Vous serez astreint à participer à la formation de base obligatoire (France asso santé, reconnu par le ministère).</p> <p>Un agrément personnel doit avoir été demandé au préalable par votre association auprès de l'ARS.</p> <p>RU Jalmalv, vous avez la compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous voulez aider l'hôpital à progresser. Remettre de l'humain dans une organisation très lourde et très technique.</li> <li>- Vous savez vous mettre à la place des différents usagers, tout en gardant de la distance.</li> <li>- Vous savez analyser et restituer une situation.</li> <li>- Vous aimez poser des questions et chercher à comprendre,</li> <li>- Vous aimez travailler en équipe : vous ne serez pas seul, deux RU titulaires et deux RU suppléants siègent dans chaque CDU. Vous devrez donc collaborer étroitement.</li> </ul>

<p>(à valider) Le fonctionnement de la CDU et donc des attentes à l'égard des RU peut varier légèrement selon les personnes en place et les problématiques rencontrées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous représentez tous les patients, et pas seulement ceux en fin de vie.</li> <li>- Vous incarnez les valeurs de dignité de la personne et de solidarité dans votre défense des patients</li> <li>- Votre confidentialité est totale hors de l'établissement (questions de personne et d'établissement)</li> <li>- Vous faites un bilan annuel à votre association des faits marquants de votre mandat de RU à la CDU.</li> <li>- Être RU dans un établissement qui a une convention avec Jalmaalv : oui. En revanche il n'est pas recommandé d'être RU dans un établissement dans lequel le bénévole serait lui-même accompagnant (risque de porte à faux).</li> </ul> <p>La présidence de la CDU peut éventuellement être assurée par un RU, mais seulement sur sa proposition, et sans lui être imposée.</p>	<p>Vous n'avez pas à avoir de compétence médicale : la compétence médicale et soignante est apportée par les représentants médicaux, soignants, logistiques ou élus.</p> <p>En marge de la CDU, vous pourrez être invité par la direction à participer à l'un des comités techniques ou groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de LUTte contre la Douleur (CLUD)</li> <li>- Comité de Liaison Alimentation Nutrition (CLAN)</li> <li>- Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)</li> <li>- Commission du MEDicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS)</li> <li>- Comité de Pilotage Qualité et gestion des Risques (CPQR)</li> <li>- Instances de surveillance des Fiches d'Évènements Indésirables Graves (FEI et FEIG), invitation que vous restez libre d'accepter ou refuser.</li> <li>- Patient traceur</li> </ul>
<p>Comité technique de la CDU <b>CLUD</b> <b>Comité de Lutte contre la Douleur</b></p> <p>Rôle CLUD = Détermination des <b>objectifs</b> et l'élaboration du programme d'actions de l'établissement en matière de prise en charge de la douleur. Ces derniers sont intégrés à la démarche générale</p>	<p>Les RU sont amenés au CLUD à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter un éclairage de proximité sur la vie des usagers, le parcours de vie, sociétal</li> <li>- Identifier dans les thérapeutiques destinées à lutter contre la douleur les situations pouvant occasionner un inconfort important pour le patient.</li> <li>- Emettre un avis sur la mise en œuvre pour les patients des nouvelles techniques qui permettent de soulager la charge mentale des patients traités (hypnose, RESC, ...)</li> <li>-</li> </ul>	<p>Compétences particulières CLUD attendues du RU Jalmaalv</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilité à l'humain, empathie</li> </ul>

<p>d'amélioration de la qualité de l'établissement.</p>	<p>Le CLUD se réunit au moins trois fois par an.</p> <p>Par sa formation, le RU Jalmalv peut plus spécifiquement mettre en valeur l'apport de l'accompagnement dans la réduction de la douleur :</p>	
<p>Comité technique de la CDU <b>CLAN</b> <b>Comité de Liaison Alimentation Nutrition</b></p> <p>Rôle CLAN =Le CLAN a pour mission de conseiller en matière de qualité et sécurité de l'alimentation et de la nutrition des patients et personnels accueillis. Cela concerne l'individualisation de l'offre alimentaire, l'adaptations des menus proposés pour prendre en compte les besoins spécifiques imposés par les pathologies.la qualité de la prescription et de la surveillance de l'alimentation artificielle (entérale et parentérale artificielle (entérale et parentérale)).</p>	<p>Le CLAN se réunit de façon variable selon les établissements</p> <p>Les RU sont amenés au CLAN à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emettre un avis sur la qualité alimentaire proposée aux patients, le développement de régimes particuliers et le respect dans la mesure du possible des préférences alimentaires exprimées.</li> <li>- Être attentif à ce que tout changement d'organisation n'ait pas un impact négatif sur la qualité ressentie par les patients en termes d'appétence, de présentation, de chaleur des plats</li> </ul>	<p>Compétences particulières CLAN attendues du RU Jalmalv</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilité à l'humain, au bien être des patients</li> </ul>
<p>Comité technique de la CDU <b>CLIN</b> <b>Comité de Lutte contre les Infections Nausocomiales</b></p>	<p>Le CLIN se réunit au moins trois fois par an</p> <p>Les RU sont amenés au CLIN à :</p>	<p>Compétences particulières CLIN attendues du RU Jalmalv</p>

<p>Le CLIN a pour mission de Coordonner l'action des professionnels de l'établissement de santé dans les domaines de La prévention des infections nosocomiales, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de recommandations de bonnes pratiques d'hygiène ; La surveillance des infections nosocomiales ;</p> <p>Le Comité de lutte contre les infections nosocomiales est consulté lors de la programmation de travaux, l'aménagement de locaux ou l'acquisition d'équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre sans intervention la plupart des discussions techniques, et ...</li> <li>- Faire prendre en compte de façon occasionnelle le point de vue et la sensibilité de l'utilisateur dans une discussion médicale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilité à l'humain, empathie</li> </ul>
<p>Comité technique de la CDU <b>COMEDIMS</b> Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles</p> <p>Rôle de la COMEDIMS : Élaborer les priorités thérapeutiques pour définir une politique cohérente du médicament et des dispositifs médicaux stériles, puis établir et réviser la liste des médicaments et</p>	<p>La COMEDIMS est une instance dans laquelle le RU n'a pas a priori de rôle significatif. Les RU y sont toutefois amenés de façon occasionnelle à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Défendre le volet respect de l'humain des dispositifs médicaux envisagés.</li> <li>- Veiller à ce que le circuit du médicament, de la réalisation des piluliers à la prise effective du traitement prenne en considération les droits des patients et leur capacité effective à être acteur de leur santé.</li> </ul>	<p>Compétences particulières COMEDIMS attendues du RU Jalmalv</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilité à l'humain, empathie</li> <li>- Pas de compétence médicale</li> </ul>

dispositifs médicaux stériles mis à disposition dans l'établissement		
<p>Comité technique de la CDU <b>CPQR</b> Comité de pilotage qualité et gestion des risques</p> <p>Rôle du CPQR : Définir et animer la politique qualité et gestion des risques. Ce comité a force de proposition, d'évaluation et de supervision.</p>	<p>Le CPQR suit un rythme de travail calqué sur le cycle de la certification, avec un temps fort tous les 4 ans.</p> <p>Les RU sont amenés à participer aux travaux du CPQR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observer le système qualité de l'établissement, s'assurer de son bon fonctionnement et du suivi des actions qualité en cours.</li> <li>- Émettre un avis, voire proposer des axes de progrès</li> <li>- Participer à la réalisation du bilan qualité annuel</li> </ul> <p>Le RU peut être auditionné par les experts-visiteurs au moment de la certification de l'établissement</p>	<p>Compétences particulières CPQR attendues du RU Jalmalv</p> <p>Une expérience professionnelle personnelle de responsable dans une organisation (entreprise, établissement) peut être une aide. Avoir acquis la sensibilité au fonctionnement et aux objectifs communs des systèmes qualité, Complétée dans l'idéal par une formation spécifique au système qualité des établissements de santé</p>
<p>Comité technique de la CDU <b>FEI / FEIG</b> Fiche d'Evènements Indésirables Graves</p> <p>Rôle de l'instance FEI / FEIG : Analyser et traiter les fiches d'évènements indésirables, émises par les professionnels de santé lors de la survenance d'un évènement inattendu faisant suite à un acte de prévention, de diagnostique ou de traitement, et qui perturbe ou retarde un processus de soin,</p>	<p>Instance nouvelle dans laquelle la place de tiers témoin des dysfonctionnements dans la délivrance des soins par les professionnels doit être gagnée progressivement</p> <p>Les RU sont amenés pour les FEI / FEIG à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre les informations délivrées sur les évènements indésirables</li> <li>- Non pas participer à l'analyse de l'évènement indésirable</li> <li>- Demander la mise en place d'actions correctives face à des évènements impactant directement la santé du patient et pour lesquels la réponse apportée est jugée non satisfaisante, ou face à un évènement indésirable</li> </ul>	<p>Compétences particulières FEI / FEIG attendues du RU Jalmalv</p> <p>Sensibilité à l'humain, empathie</p> <p>Rester attentif aux évènements indésirables de nature très diverses rencontrées par l'établissement de santé et aux réponses apportées pour chacun des évènements.</p>

ou impacte directement le patient dans sa santé	répétitif. Ceci est de même nature que le suivi des réclamations.	
<p><b>Patient traceur</b></p> <p>Démarche d'analyse collective et à posteriori du parcours global d'un patient à partir de son accord.</p> <p>Cette démarche prend en compte les perceptions du patient et les croise avec celles des professionnels pour évaluer les organisations, les interfaces professionnelles, la coordination avec pour objectif l'amélioration de la qualité, de la sécurité des soins et de l'organisation spécifique des parcours.</p>	<p>La participation des RU à la démarche du patient traceur n'est pas encore dans les textes mais c'est une orientation pour demain. A ce titre, la participation du RU à la démarche du patient traceur est un engagement exceptionnel et relevant d'un choix personnel</p> <p>La méthode du patient traceur favorise la rencontre entre soignant, RU, patient et parfois ses proches.</p> <p>La préparation en amont avec les soignants est un moment privilégié pour mieux faire connaître le rôle du RU et engager ensemble une réflexion sur un parcours.</p> <p>Elle amène le RU à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'intéresser au parcours,</li> <li>- écouter le personnel,</li> <li>- veiller à la pleine expression du patient par une présence rassurante.</li> </ul>	<p>Compétences particulières attendues du RU Jalmaalv :</p> <p>Sensibilité à l'humain, empathie</p>

<p><b>Comité d'Ethique de l'Etablissement</b></p> <p>Rôle du comité :</p> <p>Le comité ou groupe éthique composé de professionnels, d'intervenants externes et de Représentants des Usagers</p>	<p><b>La participation du RU aux travaux du comité est :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facultative, pas obligatoire mais fortement souhaitable</li> <li>- Fréquente</li> </ul> <p>Le Représentant des Usagers désigné en CDU est légitime pour défendre et promouvoir les droits des malades.</p> <p>Lorsque des dilemmes éthiques se posent en termes de choix à faire ou de responsabilités à prendre dans des</p>	<p><b>Compétences souhaitables du RU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir formaliser son vécu d'accompagnement afin d'aider le groupe du comité à retenir les orientations favorables à une meilleure prise en charge des patients en particulier en fin de vie</li> </ul>
---	---	---

<p>élucide les situations à dilemme éthique.</p> <p>Certains pôles d'activité médicale sont beaucoup plus exposés que d'autres à des situations entraînant des dilemmes éthiques : le service des urgences et de la réanimation, les secteurs de soins palliatifs la néonatalité (risques d'acharnement thérapeutique notamment)</p>	<p>situations difficiles, le RU peut ne pas se sentir autorisé à émettre un avis au nom de tous les usagers du système de santé. Dans ces cas une réflexion pluri professionnelle est à engager</p> <p><b>Le RU Jalmalv plus spécifiquement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les situations traitées sont fréquemment des cas de fin de vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre attentif aux problématiques exprimées par les soignants présents régulièrement ou ponctuellement pour partager des situations.</li> <li>- Le RU JALMALV a toute sa place dans un comité d'éthique. Il est souvent recherché pour sa formation à l'écoute.</li> </ul>
<p><b>Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM)</b></p> <p>Rôle de la CPAM : Le Conseil de la caisse primaire d'assurance-maladie décline dans chaque département les orientations et politiques générales de la caisse nationale : la gestion des droits à la protection sociale, les remboursements de soins, le paiement des indemnités journalières... Il définit l'action sociale de la caisse, et notamment les aides financières aux particuliers et aux associations. Le conseil donne un cap, contrôle la route, et approuve les budgets. Le</p>	<p><b>Pas de rôle à priori pour les RU à leur CPAM. L'administrateur CPAM est élu, d'origine diverses</b></p> <p>Il peut arriver qu'un RU soit élu au CA d'une CPAM, mais pas en tant que RU (personne qualifiée).</p> <p>Pas de développement sur ce mandat pas typique du RU.</p>	

conseil donne des orientations, s'assure de leur mise en œuvre et les évalue, et approuve les budgets.		
--	--	--

<p><b>Première série d'instances RU : Défense des usagers (2) Dans les établissements médicaux sociaux</b></p>	<p><b>Rôle du RU Jalmalv + Positionnement + Nature de l'utilité de son action</b></p>	<p><b>Compétences à mobiliser, Connaissances souhaitables, Champ de diagnostic / expertise</b></p>
<p><b>Le CVS de l'EHPAD</b> Conseil à la Vie Sociale</p> <p>Le conseil de la vie sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations ainsi que les conditions de prises en charge...</p>	<p>Il n'y a pas de RU à proprement parler. L'association ne mobilise pas de bénévole RU pour participer au CVS ; l'engagement comme RU au CVS est individuel. Le conseil de la vie sociale comprend au moins : - deux représentants des personnes accueillies ou prises en charge, soit un représentant des titulaires de l'exercice de l'autorité parentale à l'égard des mineurs, soit un représentant des représentants légaux des personnes accueillies dans les établissements recevant des personnes majeures ; - un représentant du personnel ; - un représentant de l'organisme gestionnaire. - un ou deux représentants des familles</p> <p><b>Le rôle du bénévole au CVS :</b></p>	<p><b>Les compétences sollicitées pour assurer ce mandat sont notamment :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ...</li> <li>- ...</li> </ul>

- ... -	- ... <b>Leur rôle en tant que bénévoles Jalmaalv est alors de :</b> - ...	
<b>CVS autres établissements médico-sociaux (à vérifier)</b>	Idem CVS Ehpad ci-dessus	Idem CVS Ehpad ci-dessus

<b>Deuxième série d'instances RU : Organisations et politiques de santé (1) Local</b>	<b>Rôle du RU Jalmaalv, positionnement, nature de l'utilité de son action</b>	<b>Compétences à mobiliser, connaissances souhaitables, champ de diagnostic / expertise</b>
<p><b>Le Conseil de Surveillance des établissements publics de santé (Hôpital)</b> <b>Le Conseil d'administration (certaines Cliniques)</b></p> <p>Le Conseil de surveillance se prononce sur les grandes orientations et choix de l'établissement : son projet stratégique, ses activités, ses choix budgétaires. On y prend des décisions importantes, touchant la prise</p>	<p>Comme RU, votre rôle sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de faire en sorte que les usagers soient pris en compte dans l'ensemble des projets de l'établissement</li> <li>- de veiller à ce que les choix opérés soient faits en faveur de la qualité des parcours de vie / ou parcours de santé.</li> </ul> <p>Une limite tient au fait que le directoire fixe les ordres du jour et le Conseil se prononce seulement.</p> <p><b>Le positionnement du RU est alors :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ...</li> </ul>	<p><b>Compétence technique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir une vision globale du fonctionnement d'un établissement.</li> <li>- Acquérir une connaissance des responsables administratifs et des responsables médicaux et soignants de l'établissement, ainsi que des élus du territoire.</li> <li>- Formaliser une proposition d'amélioration avant de la soumettre.</li> <li>- Formuler et défendre une proposition d'amélioration du fonctionnement de l'hôpital, par écrit, par oral (vous aurez d'autres sources</li> </ul>

<p>en charge des usagers et la qualité des soins.</p>	<p><b>RU Jalmalv, votre rôle précise comme suit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ...</li> </ul>	<p>d'informations que les remontées CDU sur lesquelles vous appuyer pour participer)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- (à valider) Vous vous attachez à formuler des améliorations concrètes pour l'utilisateur.</li> <li>- Participer à la présentation du bilan de la CDU , des différentes participations 2 et actions conduites au sein de l'établissement</li> </ul> <p><b>Principales compétences personnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aptitude à la synthèse pour l'étude des dossiers.</li> <li>- Aptitude à la prise de parole en public.</li> </ul> <p>Aucune compétence spécifique est exigée.</p>
---	---	---

<p><b>Deuxième série d'instances RU :</b>  <b>Organisations et politiques de santé</b>  <b>(2) Territorial</b></p>	<p><b>Rôle du RU Jalmalv, positionnement, nature de l'utilité de son action</b></p>	<p><b>Compétences à mobiliser, connaissances souhaitables, champ de diagnostic / expertise</b></p>
<p><b>Le CTS (Conseil territorial de santé)</b></p> <p>Le conseil territorial donne un avis sur la santé de l'ensemble de la population d'un territoire donné (le département). Créer des liens et décloisonner le système (sanitaire, médico-social, ville, établissements),</p>	<p>Des représentants d'association participent avec beaucoup d'autres acteurs au CTS. L'association propose un RU à l'ARS qui constitue le CTS.</p> <p>C'est le trait d'union entre votre action associative de terrain, la représentation des usagers à l'hôpital, et l'instance régionale de santé publique qu'est la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.</p>	<p><b>Les compétences attendues du bénévole qui prend un engagement de RU au CTS sont notamment :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ...</li> <li>- ...</li> </ul>

<p>pour tous les habitants d'un territoire, c'est le défi de cette instance récente, qui se veut espace d'échanges et de concertation autour de projets concrets.</p> <p>Après avoir recensé les besoins tels qu'on peut les ressentir du terrain, les CTS doivent permettre aux usagers d'accéder à un parcours de soins organisé et coordonné, à travers un projet de santé du territoire.</p>	<p>Le rôle des membres du CTS est de créer des liens et décloisonner le système (sanitaire, médico-social, ville, établissements), pour tous les habitants d'un territoire.</p> <p><b>Comme RU, votre rôle au CTS sera de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ...</li> <li>- ...</li> </ul> <p><b>RU Jalmalv au CTS, votre rôle se caractérise par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre plus particulièrement associé aux travaux relatifs à la fin de vie et personnes âgées (et non tous les travaux comme par ex. la mortalité infantile, précarité, etc.)</li> <li>- Faire un retour à l'association, sous réserve de la confidentialité, sur les activités remplies.</li> </ul>	
--	--	--

<p><b>Deuxième série d'instances RU :</b></p> <p><b>Organisations et politiques de santé</b></p> <p><b>(3) Régional</b></p>	<p><b>Rôle du RU Jalmalv, positionnement, nature de l'utilité de son action</b></p>	<p><b>Compétences à mobiliser, connaissances souhaitables, champ de diagnostic / expertise</b></p>
<p><b>la CRSA</b></p> <p><b>(Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie)</b></p> <p>Rôle de la CRSA ...</p> <p>La conférence régionale de la santé et de l'autonomie est le parlement régional de la santé. Elus, professionnels de santé, directeurs d'établissements, associations, y font le point sur</p>	<p>Rare.</p> <p>Dépend d'une motivation personnelle du RU pour la stratégie politique. La candidature du RU Jalmalv doit être de plus portée par son association, puis accepté par l'ARS.</p> <p><b>RU à la CRSA, vous avez à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ...</li> <li>- ....</li> </ul>	<p><b>Compétences sollicitées pour participer comme RU aux travaux de la CRSA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ...</li> <li>- ...</li> </ul>

la santé et donnent leurs avis sur les grands projets.	<b>RU Jalmalv, les particularités sont :</b> - ...	
<b>La Commission de Conciliation et d'Indemnisation des Accidents médicaux</b>  Résolution des conflits Usagers / Professionnels de santé par médiation, décider d'indemniser ou non les personnes (à compléter). Plusieurs réunions mensuelles	Il est exceptionnel qu'un RU participe à cette commission après avoir été présenté. Engagement prenant.  Fiche non traitée	
<b>Le Comité de Protection des personnes CPP Recherche bio-médicale</b> avis sur les projets de recherche médicale (à compléter)	Il est exceptionnel qu'un RU participe à cette commission après avoir été présenté. Rôle spécialisé ;  Fiche non traitée	Connaissances en soins requises

<b>Deuxième série d'instances RU :</b> <b>Organisations et politiques de santé (4) National</b>	<b>Rôle du RU Jalmalv, positionnement, nature de l'utilité de son action</b>	<b>Compétences à mobiliser, connaissances souhaitables, champ de diagnostic / expertise</b>
<b>Conférence nationale de santé CNS</b> Rôle de la CNS : Lieu de concertation sur les questions de santé, la Conférence nationale de santé	L'engagement de RU au niveau de la CNS est à priori rarissime.	Compétence spéciale sur les politiques publiques de santé, le milieu hospitalier, les dispositions de démocratie sanitaire.

<p>est un organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de la santé.</p> <p>Elle exerce trois missions :</p> <p><b>formuler des avis sur l'amélioration du système de santé</b> et, en particulier, sur :  le projet de loi définissant les finalités et priorités de la politique de santé ;  les finalités et axes stratégiques de la politique nationale de santé ; les plans et programmes nationaux de santé.  <b>élaborer chaque année un rapport sur le respect des droits des usagers du système de santé</b>, élargi au champ médico-social mais aussi à « l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social  <b>contribuer à l'organisation de débats publics</b> sur les questions de santé.</p>	<p>Un seul représentant d'une association nationale  Un suppléant d'une autre association nationale</p> <p>Le représentant éventuel de Jalmaalv est nommé par la Fédération, comme RU fédération pourrait-on dire.</p> <p>Mode d'action : journées de travail, production de document collectif, rôle politique</p>	
<p><b>CNSPFV</b>  <b>Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie</b></p>		

<p>Rôle du CNSPFV</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participer au suivi des politiques publiques relatives aux soins palliatifs et à la fin de vie,</li> <li>- promouvoir des dispositifs concernant les directives anticipées et la désignation des personnes de confiance,</li> </ul>	<p>Successeur de l'Observatoire de la fin de vie, le Centre National rassemble notamment des soignants, des aides-soignants et des bénévoles.</p> <p>Il n'y a pas de RU en tant que tel au CNSPFV.</p> <p>Des représentants des associations d'accompagnement peuvent siéger au Comité d'orientation stratégique du Centre national (ex. un représentant de la Fédération Jalmalv, ou des Petits frères des Pauvres)</p> <p>Il est alors désigné par la Fédération Jalmalv</p>	<p>Compétence spéciale sur les politiques publiques de santé et de fin de vie, comme sur les dispositions législatives</p>
<p><b>HAS</b> <b>Haute Autorité en Santé</b></p> <p>Rôle de la HAS :</p> <p>Evaluer le service rendu des médicaments, des dispositifs médicaux, des actes professionnels</p> <p>Elaborer des recommandations de bonne pratique, promouvoir des parcours de vie, promouvoir la pertinence des actes et des soins.</p> <p>Certifier les établissements de soins et évaluer les centres médicosociaux.</p>	<p>Pas de rôle attendu de RU en général.</p> <p>Un bénévole Jalmalv peut être amené à participer à un groupe de travail pluridisciplinaire organisé par la HAS sur un thème spécialisé, sollicité par le biais des fédérations.</p> <p>Il est alors désigné par la Fédération au regard de sa connaissance du sujet, pour la durée du groupe de travail.</p>	<p>Sa compétence spécialisée en fait une personne qualifiée</p>

\*

